

Fiche de poste
Conseiller pédagogique de circonscription
à Mission EPS et Assistant de Prévention
USSEL HAUTE CORREZE

Personnel concerné

Poste ouvert aux personnels enseignants 1er degré dont l'expertise pédagogique dans tous les domaines d'enseignement de l'école primaire est reconnue et validée par le CAFIPEMF dont le CAFIPEMF option « EPS ».

Cadre

Circonscription Ussel Haute-Corrèze

Missions du poste

- Assure l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école ;
- Fait bénéficier les enseignants des écoles maternelles et élémentaires de son expertise pédagogique ;
- Amène les enseignants à analyser leurs pratiques professionnelles ;
- Aide les équipes à identifier les besoins des élèves et à construire des réponses pédagogiques adaptées ;
- Assure le suivi et l'assistance aux enseignants débutants auprès desquels il a un rôle important de conseil et d'appui ;
- Accompagnement des enseignants (stagiaires et titulaires) du territoire dans la prise en compte des attendus institutionnels et dans la mise en œuvre des programmes ;
- Conception et conduite d'actions de formation continue : animations pédagogiques, stages (de circonscription, départementaux et inter degrés).

➤ **Le conseiller pédagogique généraliste à mission EPS assure des missions spécifiques pour le domaine d'éducation physique et sportive :**

1. L'accompagnement des actions au sein du département et de la circonscription dans les écoles publiques, en fonction des priorités retenues

- Met en œuvre des dispositifs ministériels (Génération 2024, Appel à manifestation d'intérêt, classes bleues...)
- Met en œuvre la politique départementale EPS définie dans le PAD (plan d'action départementale) EPS 1er degré
- Assure le suivi pédagogique de l'activité de natation et des liaisons avec les chefs de bassin
- Met en œuvre des actions d'éducation à la sécurité routière dans le cadre de l'APER et du Savoir Rouler à Vélo
- Organise des sessions d'agrément des intervenants extérieurs bénévoles (ex: natation, cyclisme...) selon le calendrier départemental et suivi de ces dossiers pour les écoles publiques
- Etudie les dossiers concernant les sorties scolaires.

2. Le suivi d'actions menées dans le cadre des relations et conventions partenariales avec :

- L'USEP
- Le Comité départemental olympique sportif
- Les associations partenaires de l'Education nationale, agréées et complémentaires de l'enseignement public
- Les comités sportifs départementaux
- L'INSPÉ.

3. Le conseiller pédagogique généraliste à mission EPS assure également des missions spécifiques d'assistant de prévention :

- Assiste et conseille l'IEN de la circonscription dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail
- Inscrit ses actions dans le cadre du plan départemental de prévention
- Participe aux regroupements du réseau d'assistants de prévention 1er degré.

Compétences attendues

- Maîtrise des compétences professionnelles du référentiel en vigueur
- Pratique sportive souhaitée
- Maîtrise de la didactique des disciplines enseignées à l'école avec des connaissances approfondies en EPS
- Capacités de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement
- Capacité d'élaboration de documents et de ressources
- Capacité de veille pédagogique et institutionnelle
- Ethique professionnelle
- Capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, d'initiative
- Qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Aptitude à travailler en équipe
- Disponibilité

Conditions d'exercice

Le (La) conseiller (ère) pédagogique participera :

- Aux réunions de conseils de cycles, de maîtres, de conseil écoles- collège permettant de réguler l'action ou le suivi pédagogique, d'impulser une dynamique d'enseignement en présence ou en suppléance de l'IEN ;
- Aux réunions d'équipe de circonscription permettant de réguler le pilotage, l'accompagnement et le suivi des écoles en faveur de la réussite scolaire ;
- Aux réunions départementales relevant de la mise en œuvre de la politique éducative, pour lesquelles il aura été désigné pour porter la mission qui lui échoit ou pour représenter l'IEN ;
- Aux réunions partenariales impliquant une représentation de l'équipe de circonscription et / ou de l'IEN.

Le conseiller pédagogique contribuera par son action à renforcer au sein de la circonscription les attendus définis par l'IEN au regard des indicateurs de pilotage.